



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SÉANCE DU 21 MARS 2019**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : 10

Procuration(s) : 3

Le **vingt et un mars deux mille dix-neuf**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 15 mars 2019 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mme Marie-Paule **THOMAS**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET**, adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Gilbert **WEISSER**, Mme Nathalie **TARDY**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Vincent **COMBESCOT** et Mme Maryline **HERMANN**.

Absents excusés:

Mr Hervé **MASCHA** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

Mme Céline **VINCENT** qui a donné procuration à Mme Fatiha **FISCHER**.

Mr Jean-Paul **BEREUTER** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.

Mr Tommy **MATTHERN**.

Mme Huguette **GALLISATH**.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 07 février 2019
2. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association la Récré
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie
4. Désignation des membres de la commission communale Histoire
5. Décision modificative n°1
6. Fusion Syndicat mixte de la Lauch supérieure avec le syndicat mixte de la Lauch Aval et des cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach et la création du syndicat mixte de la Lauch (ce point est ajourné)
7. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 07 février 2019

Le compte-rendu de la séance du 07 février 2019 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 3 procurations).

2. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association « La Récré »

Depuis la rentrée scolaire 2012, la Commune a mis en place un nouveau partenariat avec le périscolaire d'Issenheim, géré par l'association « La Récré ».

La participation financière de la Commune est contractualisée chaque année civile par la signature d'une convention.

Le montant de la participation de la commune pour l'année 2019 s'élève à 38 000 €.

A compter de 2017 et jusqu'à 2023, la Commune s'engage à rembourser à La Récré le déficit cumulé sur les exercices antérieurs selon l'échéancier suivant :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7560,31€	7560€	7560€	7560€	7560€	7560€	7560€

La subvention et le montant annuel de remboursement du déficit pour 2019 s'élèvent à 38 000€ + 7 560€ soit **45 560 €**.

Aussi, au titre de 2019, la Commune versera 4 échéances de **11 390 €**.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations) :**

- d'approuver les termes de la convention à signer avec « La Récré »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'imputer la dépense à la section de fonctionnement, compte 6574.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Au vu des dotations versées à la Commune par douzième, trimestriellement ou en fin d'année et afin de faire face à un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités, il est proposé d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n°10278 00160 000496109 70 auprès du Crédit Mutuel présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de 80 000 €
- durée : 1 an
- Taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 1,40 point.
- Disponibilité des fonds au gré de la collectivité.
- Commission : 150€ payables à la signature du contrat
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. Ils sont calculés sur la base de l'année bancaire
- Commission de non utilisation : néant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n° 10278 00160 00049610970.

4. Désignation des membres de la Commission Communale Histoire

Conformément à l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former en son sein des Commissions.



Il est rappelé que M. le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Mme Christiane EHRET, adjointe au Maire, porte le projet de conception d'un livre retraçant l'histoire de Raedersheim de son origine à nos jours.

Pour ce faire, elle propose de créer une commission communale Histoire appelée à se réunir pour travailler sur ce projet.

Le Conseil Municipal procède à la constitution de la commission communale Histoire :

Commission Histoire :

- Mme Christiane EHRET, Responsable
- Mme Fatiha FISCHER, conseillère municipale
- M. Jean-Pierre PELTIER, conseiller municipal
- M. Gérard CLADÉ
- Mme Josiane DAGOSTIN
- M. Michel HAERING
- M. Jean-Marc SCHOENN
- M. Pierre SCHWIN
- M. Joseph TOSCH
- M. Christian TOSCH
- Tout autre intervenant extérieur que la commission jugera utile de faire participer

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver la constitution et la composition de la commission communale Histoire.

5. Décision Modificative n°1

Afin de procéder à une rectification budgétaire, de prendre en compte les dispositions législatives en matière de paiement de l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers, d'intégrer les différentes décisions du conseil municipal et de procéder à des régularisations entre ou à l'intérieur des sections, la décision modificative suivante est proposée :

021/021	Virement de la section de fonct	Investissement	Recettes	380.10 €
1318/13	Autres	Investissement	Recettes	1 650.00 €
1323/13	Départements	Investissement	Recettes	2 000.00 €
2152/21	Installations de voirie	Investissement	Dépenses	3 000.00 €
2168/21	Livre	Investissement	Dépenses	1 030.10 €
023/023	Virement section investissement	Fonctionnement	Dépenses	380.10 €
615231/011	Voirie	Fonctionnement	Dépenses	- 3 000.00 €
6553/65	Service d'incendie	Fonctionnement	Dépenses	2 663.47 €
6811/042	Dot.amort.immos incorp.& corp	Fonctionnement	Dépenses	- 43.57 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver la décision modificative n°1.



6. Fusion Syndicat mixte de la Lauch supérieure avec le syndicat mixte de la Lauch Aval et des cours d'eau de la région de Sultz-Rouffach et la création du syndicat mixte de la Lauch

Ce point est ajourné

7. Divers**Agenda :**

Mardi 30 avril à 20h00 : réunion publique sur la Journée Citoyenne

Dimanche 12 mai : randonnée pédestre

Samedi 8 juin : Marche athlétique

Commune nature : la commune a participé à un audit sur les pratiques d'entretien des espaces verts afin d'obtenir le label « Commune nature ». Le jeudi 21 mars, Mme Marie-Paule THOMAS s'est rendue à la cérémonie de remise des prix. Raedersheim a obtenu la distinction « Commune Nature : 1 libellule ».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à Raedersheim, le 21 mars 2019

Le Maire
Jean-Marie REYMANN

